

No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 MARS 2018, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère

SONT ABSENTS :

M.	Réjean Girard	Conseiller
Mme	Martine Salomon	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER
2018**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 19 février 2018, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 12 mars 2018

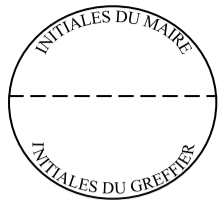
**4.1.1 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Agente de
développement loisirs et sports**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

Rés. 2018-90

Rés. 2018-91

Rés. 2018-92



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-12 et de procéder à la nomination de madame Emmy Foster au poste d'agente de développement loisirs et sports au Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Préposée à la bibliothèque

Rés. 2018-93

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-13 et de procéder à la nomination de madame Marie-Josée Carrier au poste de préposée à la bibliothèque au Service de la culture et des loisirs, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Greffière adjointe

Rés. 2018-94

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-14 et de procéder à la nomination de madame Joanie Perron au poste de greffière adjointe au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Désignation de célébrants municipaux de mariages et d'unions civiles

Rés. 2018-95

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

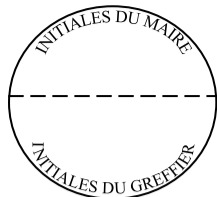
De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2018-04 et de demander au Directeur de l'état civil de désigner monsieur François Corriveau, directeur général, monsieur Yves Montigny, maire ainsi que messieurs Sylvain Girard et Mario Quinn, conseillers municipaux, à titre de célébrants de mariages et d'unions civiles, et ce, pour la durée de leur mandat respectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Rapport d'activités de la trésorière pour les élections municipales du 5 novembre 2017

Rés. 2018-96

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-07 et d'approuver le rapport d'activités de la trésorière pour les élections municipales du 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Demande de subvention 2018-2019 - Ministère de la Culture et des Communications

Rés. 2018-97

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-10 et d'autoriser la responsable culture et bibliothèque à déposer et à signer tous les documents nécessaires concernant la demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide aux projets - Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Contrat avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Balayage et nettoyage de la chaussée

Rés. 2018-98

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-06 afin d'approuver le contrat numéro 6708-18-PZ01 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et d'autoriser sa signature par monsieur Olivier Parent, directeur adjoint au Service des travaux publics et services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-99

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

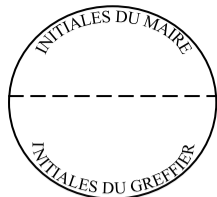
4.1.9 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-100

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-12 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.10 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 14 février 2018

Rés. 2018-101

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-05 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 14 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 19 mars 2018

4.2.1 Modification aux conditions normatives du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2018-102

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2018-05 et de modifier les conditions normatives du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau afin d'ajouter le poste de greffier adjoint et de modifier l'annexe D - Grilles salariales, en ajoutant à la classe 4 les postes de greffier adjoint et de trésorier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Renouvellement du protocole d'entente - Corporation de gestion de la salle de spectacle

Rés. 2018-103

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-08 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente d'une durée de cinq (5) ans, soit pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 avec la Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau, et ce, pour la gestion du complexe culturel appelé « Centre des arts de Baie-Comeau ». Il est également résolu de lui verser une aide financière annuelle de 405 000 \$ plus les taxes si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Demande d'aide financière - Orchestre à cordes de Baie-Comeau, École de musique Côte-Nord inc. et Académie de danse de Baie-Comeau

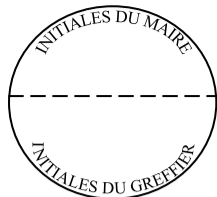
Rés. 2018-104

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-09 et d'autoriser le versement annuel de l'aide financière ci-dessous, plus les taxes applicables, pour les cinq (5) prochaines années, soit 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, et ce, afin d'aider au fonctionnement des organismes suivants :

- 2 000 \$ Orchestre à cordes de Baie-Comeau
- 6 000 \$ École de musique Côte-Nord inc.
- 6 000 \$ Académie de danse Baie-Comeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2018-105

4.2.4 Protocole d'entente - Association des moniteurs de ski du Mont-Tibasse

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-13 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée d'un an, soit du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019, avec l'organisme « Association des moniteurs de ski du Mont-Tibasse » pour l'enseignement du ski et de la planche à neige au centre de ski. De plus, ce protocole d'entente prévoit une contribution en biens et services d'une valeur de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2018-106

4.2.5 Appel d'offres 2018-02 - Agrandissement du garage municipal - phase 1

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2018-03 et de retenir les services de l'entreprise SBP Entrepreneur, pour la somme de 759 575,00 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux d'agrandissement du garage municipal - phase 1, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-02.

Les sommes sont payables à même le règlement d'emprunt 2011-800-01 concernant le réaménagement des installations du 30, avenue Dollard-Des-Ormeaux et divers travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 1385, rue de Bretagne - Adoption d'un second projet de résolution

Considérant que par sa résolution 2018-74, la Ville a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 1385, rue de Bretagne;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

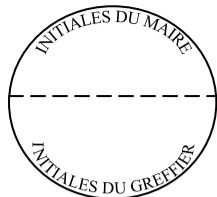
Rés. 2018-107

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-20 et d'accorder, conformément au Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, l'autorisation permettant la construction de deux (2) immeubles de 4 logements sur le lot 2 906 320, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay et d'autoriser les dérogations aux dispositions suivantes du Règlement 2003-644 concernant le zonage :

Article 2.4.2 - Usages autorisés

L'usage des bâtiments projetés est bifamilial jumelé, alors que le règlement prévoit que dans la zone 151 R, seuls les usages unifamilial, bifamilial et trifamilial contigus et multifamilial sont autorisés.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Article 4.1.2 - Bâtiment principal et bâtiment accessoire

Le projet consiste à installer 2 bâtiments principaux sur un même lot, alors que le règlement prévoit qu'il ne peut généralement y avoir plus d'un bâtiment principal sur un emplacement.

Article 5.2.2 - Marges latérales

Les bâtiments projetés possèdent des marges latérales de 4,15 m, alors que le règlement prévoit une marge de 4,22 m pour ce type de bâtiment.

Article 5.2.3 - Marge arrière

La cour arrière représente 24 % de la superficie de l'emplacement, soit 532 m², alors que le règlement prévoit que la cour arrière représente au moins 25 % de la superficie de l'emplacement, soit 568,85 m².

Article 5.5.1.1 - Bâtiment accessoire

Le projet prévoit 4 bâtiments accessoires, alors que le règlement prévoit qu'un emplacement ne peut recevoir plus de 2 bâtiments isolés, soit garage et remise.

Article 5.5.1.2 - Distance d'un bâtiment principal ou d'un autre bâtiment accessoire

La distance entre les bâtiments accessoires et les bâtiments principaux projetés est de 0 m, alors que le règlement prévoit qu'un bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 2 m du bâtiment principal.

La distance entre les bâtiments accessoires projetés est de 1,90 m, alors que le règlement prévoit qu'un bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 2 m d'un autre bâtiment accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-108

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2018-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-109

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

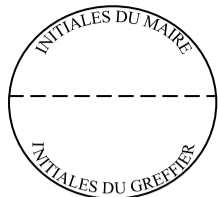
De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2018-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-110

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Listes de comptes 2018-01, 2018-02, 2018-03, 2018-04 et 2018-05

Rés. 2018-111

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-08 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2018-01, 2018-02, 2018-03, 2018-04 et 2018-05 pour les périodes 1, 2, 3, 4 et 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 461, rue Touzel

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2018-112

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage attenant, situé en cour latérale de la résidence du 461, rue Touzel. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,8 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 2260, boulevard Manicouagan

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que monsieur Daniel Côté, propriétaire, s'est adressé au conseil municipal;

Rés. 2018-113

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

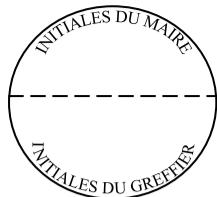
De reporter la demande de dérogation mineure à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Registre des déclarations concernant la formation des élues et élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

La greffière fait rapport au conseil à l'effet que le conseiller, monsieur Sylvain Girard, a déclaré, dans un registre prévu à cette fin, avoir participé à la formation des élues et élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2018-114

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2018-115

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-16 et d'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller Onil Lévesque donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2018-116

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE